

---

**" PHONE WEB "**  
**Société Anonyme au capital de 337.500 €**  
**Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS**  
**403.916.133. RCS PARIS**  
**(2000 B 04555)**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 19 JUIN 2023**  
**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice ouvert le **1<sup>er</sup> Janvier 2022** et clos le **31 Décembre 2022** et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

De son côté, votre Commissaire aux Comptes vous fera le bilan de sa mission. Ses rapports, ceux de votre Conseil sur **la gestion** au cours de l'exercice **2022** ainsi que sur **le gouvernement d'Entreprise et la gestion des risques**, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou les renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés selon les méthodes d'évaluation en vigueur et conformément au plan comptable.

### **ACTIVITE**

---

Après les années COVID, votre Direction est heureuse de constater qu'en dépit des très nombreux changements intervenus depuis lors au sein de la sphère économique en général, l'exercice 2022 a été marqué par une nouvelle progression de l'activité, de 5 % sur un an, dépassant désormais le seuil des 2 Millions d'Euros de Chiffre d'Affaires, soit un niveau à peu près équivalent à ceux enregistrés ante Pandémie.

Votre Direction vous précise que l'exercice 2022 a été à peu près conforme aux prévisions formulées en début d'exercice, en dépit des problématiques toujours récurrentes relatives à la généralisation du télétravail, très prisé désormais dans les Sociétés de grande taille, télétravail qui ne permet pas à nos équipes de connaître de façon précise les jours de présentiel et les jours d'absence de leurs interlocuteurs directs, ce qui entraîne perte de temps et de productivité.

Votre Direction vous indique que si l'exercice 2022 n'a pas été marqué par des modifications importantes dans le nombre et la composition des Sociétés clientes, l'année 2023 pourrait connaître des modifications d'ampleur, à l'aune des remplacements de certains responsables commerciaux ou dirigeants de Sociétés clientes, ces changements se traduisant invariablement par de nouveaux appels d'offre ou par des modifications des conditions financières des contrats.

Votre Direction s'attend donc à une probable baisse du Chiffre d'Affaires en 2023 et a, d'ores et déjà, mise en œuvre des mesures d'adaptation afin de limiter leur impact sur la rentabilité de la Société.

Par ailleurs, les mesures de réorganisation engagées lors des années précédentes devraient connaître un aboutissement sur l'année 2023, puisque la restitution des locaux du 4<sup>ème</sup> Etage est prévue pour le 30 Juin 2023 après la restitution de ceux d'Amiens il y a quasiment un an, l'économie réalisée sur l'exercice 2023 devant être d'environ 62.000 €, avec néanmoins une charge de remise à neuf des locaux restitués dont le chiffrage est actuellement en cours, mais qui pourrait s'élever entre 25 à 30.000 € H.T, précision étant ici apportée que ces travaux seront presque totalement financés en trésorerie par le montant du dépôt de garantie entre les mains du Bailleur, montant qui ne devrait donc pas être restitué.

Cette restitution est la conséquence de la généralisation du télétravail au sein de nos équipes, réduisant d'autant le besoin de locaux, avec une généralisation d'outils adaptés à ces modifications au sein de nos équipes.

Votre Direction vous précise que l'année 2024 verra donc la concrétisation pleine et entière des efforts d'économies engagés après la Pandémie de COVID, devant permettre à notre Société de faire face aux nouveaux défis de la digitalisation de l'économie, défis qui sont motivants pour nos équipes.

Cette digitalisation oblige l'ensemble des équipes commerciales à renforcer les efforts de prospection commerciale et de renouvellement du portefeuille des Clients, vous précisant qu'il est recherché la qualité plutôt que la quantité, nos équipes devant sortir de leur zone de confort pour développer de nouveaux services dans de nouveaux secteurs, notamment celui de l'énergie, qui semble actuellement être particulièrement porteur et demandeur de prestations qualitatives.

Votre Direction vous précise que le montant du résultat d'exploitation a représenté près de 12 % du Chiffre d'Affaires pour s'élever à 240.978 €, montant en amélioration de 15 % environ.

Votre Direction a, comme par le passé, fait preuve d'une grande vigilance quant à l'évolution des charges de structure tout au long de l'exercice 2022, avec une progression limitée à 3,8 % alors que les produits d'exploitation progressaient de 5,1 %, ce qui permettra de poursuivre, comme la Direction s'y était engagée lors de la précédente Assemblée, la rémunération de l'actionnariat, avec une amélioration du montant proposé à la distribution.

Comme indiqué précédemment, le premier trimestre 2023 connaît actuellement un léger retrait du Chiffre d'Affaires par rapport à l'année 2022, compte tenu des remplacements de certains responsables commerciaux ou dirigeants de Sociétés clientes, lesquels ces changements se traduisent invariablement par de nouveaux appels d'offre ou par des modifications des conditions financières des contrats.

## **I. UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN PROGRESSION SOUTENUE :**

Comme énoncé dans l'exposé qui précède, l'activité a progressé de 5 % au cours de l'exercice 2022, en dépit des conséquences du conflit en Ukraine.

Cette progression soutenue du Chiffre d'Affaires s'est traduite par une amélioration corrélative du résultat d'exploitation, lequel enregistre un bénéfice de plus de 240.000 €.

Enfin, vous noterez que le besoin en fonds de roulement s'est traduit par une augmentation dans nos comptes de la trésorerie d'environ 130.000 € sur l'exercice, l'endettement bancaire demeurant inexistant, votre Direction vous rappelant qu'aucun P.G.E n'a été sollicité.

Votre Direction tient, comme pour les exercices précédents, à faire un point précis de l'évolution de la clientèle.

## II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA CLIENTELE :

Votre Direction a poursuivi ses relations contractuelles avec les comptes ci-après énumérés, par ordre décroissant, savoir :

- Le Groupe "WKF - WOLTERS KLUWER FRANCE", avec "Les EDITIONS LAMY", "Le GROUPE LIAISONS", en léger retrait ;
- Les "EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE", en progression ;
- Les "EDITIONS TISSOT", en progression également ;
- Les Editions "DALLOZ", également en progression ;
- Les "EDITIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR", en retrait ;
- Les "EDITIONS LEGISLATIVES", en forte progression ;
- Enfin, les prestations "MAGIC NOTARY" constitue le solde de nos interventions.

Votre Direction va maintenant procéder à une rapide analyse des résultats.

## RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Notre Société a réalisé, au titre de l'exercice **2022**, un **chiffre d'affaires** de 2.024.918 €, en progression de 5,1 %.

Nous vous rappelons que le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année 2021 s'élevait à 1.926.327 €.

Par ailleurs, le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2022 s'établit à 2.035.505 €.

Nos charges d'exploitation ont progressé de 3,8 %, mais dans une proportion inférieure à celle du Chiffre d'Affaires, ce qui s'est traduit par une nouvelle progression du **résultat d'exploitation**, lequel est largement bénéficiaire, de **240.978 €**.

Vous noterez que le total des **charges d'exploitation** s'est élevé à 1.794.527 €.

Leur évolution, par grands postes, d'un exercice sur l'autre, est mise en évidence par le tableau ci-dessous :

|  | Exercice 2021 | Exercice 2022      |
|--|---------------|--------------------|
| <b>Charges externes pour :</b>             | 330.921 €     | <b>348.908 €</b>   |
| <b>Impôts et taxes pour :</b>              | 27.874 €      | <b>28.736 €</b>    |
| <b>Salaires et charges sociales pour :</b> | 1.365.518 €   | <b>1.416.269 €</b> |
| <b>Amortissements pour :</b>               | 1.565 €       | <b>613 €</b>       |
| <b>Autres charges pour :</b>               | 3.688 €       | <b>/</b>           |

Une lecture rapide de ces chiffres permet de constater les évolutions suivantes, savoir :

- ✓ Une progression de 5 % du poste "*Charges Externes*", en phase avec l'évolution du Chiffre d'Affaires ;
- ✓ Une légère progression du poste "*Impôts et taxes*", de l'ordre de 3 % ;

- ✓ Une progression contenue du poste "*Salaires et Charges sociales*", de près de 3,7 %.

Notre **résultat financier** présente un solde désormais créditeur, lequel s'établit à 11.921 €, de telle sorte que notre **résultat courant avant impôts** est créditeur de **252.899 €**.

En définitive, en l'absence de **résultat exceptionnel** et après mention de la **participation des salariés pour un montant de 30.045 €** et paiement de l'impôt sur les Sociétés pour un montant de 53.215 €, le compte de résultat dégage **bénéfice net comptable de 169.639 €**.

Vous noterez, en conformité des dispositions législatives, que notre Société n'a aucun encours au titre de crédit bancaire, et que seules figurent en dettes financières les sommes laissées en compte-courant par votre Serviteur en sa qualité de Président, tout comme elle n'utilise aucun instrument financier particulier.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Votre Conseil vous propose d'affecter le résultat **bénéficiaire** de l'exercice **2022**, s'élevant à la somme de **169.639 €**, ainsi qu'il suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| - Aux dividendes à servir aux Actionnaires,<br>la somme de :           | 56.250 €         |
| - Au poste " <i>Report à Nouveau</i> " le solde,<br>Soit la somme de : | <u>113.389 €</u> |
| <b>Total égal au résultat de l'exercice :</b>                          | <b>169.639 €</b> |

Ainsi, chaque action recevra, un dividende de **0,05 € sur lequel la société prélèvera à la source via le teneur des comptes titres, dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale vote la distribution, eu égard aux règles fiscales en la matière :**

- ✓ **le montant des prélèvements sociaux égal à 17,2 % assis sur les seules personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France ;**
- ✓ **le montant du prélèvement obligatoire non libératoire égal à 12,8 % pour l'ensemble des personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France,**

Il est ici rappelé, pour satisfaire aux prescriptions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2019 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2020 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2021 : Dividende de **0,04 €** par action.

### **EVOLUTION PREVISIBLE - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Comme énoncé dans la première partie de ce rapport, le premier trimestre 2023 connaît actuellement un léger retrait du Chiffre d'Affaires par rapport à l'année 2022, compte tenu des remplacements de certains responsables commerciaux ou dirigeants de Sociétés clientes, lesquels ces changements se traduisent invariablement par de nouveaux appels d'offre ou par des modifications des conditions financières des contrats.

Votre Direction s'attache actuellement à redéfinir le positionnement de la Société sur des niches actuellement inexploitées, notamment dans le secteur de l'énergie, secteur où la demande de prestations qualitatives permettrait de compenser la perte probable de certains clients historiques.

La gestion très prudente de votre Direction depuis ces dernières années devrait permettre à notre Société de faire face aux bouleversements qui s'annoncent, sans avoir à recourir à l'endettement et en préservant l'outil et le savoir-faire spécifique développé depuis plus de 20 ans.

Par ailleurs, le rachat des actions en auto-détention sera effectif cette année et permettra, grâce à son effet relatif, d'améliorer la rémunération de l'actionnariat.

Votre Direction entend poursuivre les nécessaires adaptations de l'outil de travail dans les années à venir, pour explorer de nouveaux secteurs porteurs pour l'avenir.

### ***JETONS DE PRESENCE***

---

Nous vous engageons à surseoir de nouveau, pour l'exercice social en cours, au versement de jetons de présence aux Administrateurs.

Votre Direction tient à vous préciser que dans l'hypothèse de l'entrée d'un nouvel Administrateur, il est prévu de mettre en place une politique de rémunération des Administrateurs indépendants.

### ***ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT***

---

La société n'a réalisé aucune activité en matière de recherche et de développement ni engagé de frais de recherche et développement au cours de l'exercice 2022.

### ***DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT***

---

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, votre Direction vous indique que les comptes de l'exercice 2022 ne comprennent aucun montant au titre de provisions et/ou charges non déductibles fiscalement.

### ***PRISES DE PARTICIPATION ET SOCIETES CONTROLEES***

---

Néant

### ***DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE***

---

Il est d'usage, conformément aux dispositions des Articles L.444-6-1 Alinéa 1 de la Loi 2008-776 du 04/08/2008 du Code de Commerce et de l'Annexe à l'Article D.441-I-1°, de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

### ***DECOMPOSITION DES CREANCES CLIENTS PAR DATE D'ECHEANCE***

---

Il est d'usage, conformément aux dispositions de l'Annexe 4-1 à l'Article D.441-I-2° du Code de Commerce de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des créances clients par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

### **FIGURE EGALEMENT A L'ORDRE DU JOUR**

---

L'expiration des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et Suppléant.

Votre Direction vous rappelle les dispositions stipulées dans la Loi PACTE relatif à la croissance et la transformation des entreprises en date du 22 mai 2019 et publiée au J.O. le 23 Mai 2019, portant notamment sur les conditions de renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, lorsque les Sociétés contrôlées ne dépassent pas les seuils requis pour renouveler lesdits mandats,

Votre Direction vous précise que la Société "**PHONE WEB**" ne dépasse aucun des trois seuils fixés par la Loi, ni pour le total du Bilan, ni pour le montant du Chiffre d'Affaires réalisé, ni pour le nombre de salariés, et que les dispositions relatives au Règlement des Sociétés inscrites sur le Marché **EURONEXT ACCESS**, qui ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'Article L.421-1 du Code Monétaire et Financier, n'imposent pas de désignation de Commissaire aux Comptes en cas de non-dépassement des seuils légaux.

Votre Direction vous suggère que les mandats de la Société "**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**", **Commissaire aux Comptes Titulaire** et de **Monsieur Abdessamad BALLOUKI, Commissaire aux Comptes Suppléant, qui viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, ne soient pas renouvelés, en dépit de la qualité des interventions et des conseils prodigués par son représentant, puisque la Loi ne le requière plus désormais.**

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

#### **1°) SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :**

Vous prendrez acte que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, le Président et Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération brute annuelle inchangée de **119.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **19.377 €** d'avantages en nature au titre de l'exercice **2022**.

Vous prendrez acte qu'aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraites et autres avantages viagers.

Vous prendrez acte que ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS**, autres personnes physiques Administrateurs, n'a perçu de rémunération au titre des fonctions de mandataire social que chacun d'entre eux a exercé lors de l'exercice **2022**.

Vous voudrez bien noter que ni **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS** n'exerce d'autres mandats d'Administrateurs.

#### **2°) SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES :**

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse ainsi que la maîtrise des risques **et notamment du risque pandémique**, en vue d'élaborer l'ensemble des informations destinées aux actionnaires tant sur la situation financière que sur les situations comptables et commerciales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### **2.1. Définition du contrôle interne :**

Notre Société appréhende le contrôle interne comme un ensemble processus définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés.

Cet ensemble a pour objectif, savoir :

- ✓ La conformité aux lois, aux règlements et aux valeurs défendues par la Direction Générale ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par la Direction Générale ;
- ✓ La qualité et la sincérité des informations comptables, financières et de gestion.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, la Direction Générale a mis en place des principes généraux de contrôle interne.

Ces principes reposent notamment sur :

- ✓ Une politique visant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité;
- ✓ Une identification et une analyse des facteurs de risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la Société ;
- ✓ Un examen périodique des activités de contrôle et la recherche d'axes permettant d'en améliorer l'efficacité.

### **2.2. Organisation générale du contrôle interne :**

Notre Société veille à prendre en considération sa responsabilité d'entreprise.

Votre Direction est particulièrement soucieuse de l'éthique, de la diversité culturelle et de sa responsabilité sociale et sociétale.

Votre Direction rappelle régulièrement aux salariés que les règles générales d'éthique s'imposent à tous, quel que soit le niveau hiérarchique et les fonctions assurées.

### **2.3. Suivi et gestion des risques :**

L'identification et la revue des dispositifs de gestion des risques au sein de la Société et susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du site de PARIS sont de la compétence des personnes ci-dessous, à savoir :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général, en charge du contrôle interne général ;
- Un Responsable du Développement, en charge de la prospection commerciale, du suivi clientèle, avec le maintien du respect de la séparation des tâches d'ordonnancement, de comptabilisation et de paiement, tâches qui demeurent effectivement séparées au sein de la Société "**PHONE WEB**".

Par ailleurs, vous noterez que votre Direction est assistée par le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

#### **2.4. Mise en œuvre du contrôle interne :**

Un contrôle bimensuel de l'ensemble des opérations de gestion courante, gestion des commandes, tableau de bord commercial, gestion financière et "reporting" financier, gestion du personnel, est réalisé par les directions fonctionnelles et opérationnelles et sous la responsabilité des deux personnes visées ci-dessus, avec l'assistance du **Cabinet DROZE**, l'Expert-comptable de la Société.

Ce contrôle porte notamment sur :

- ✓ L'examen des comptes trimestriels ;
- ✓ L'examen de la gestion financière de la Société ;
- ✓ L'examen de l'évaluation des risques opérationnels et financiers et de leur couverture ;
- ✓ L'évolution des normes comptables, les méthodes et principes comptables retenus, les engagements financiers hors bilan ;
- ✓ La cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- ✓ L'examen des risques fiscaux ;
- ✓ L'examen des principaux contentieux (juridiques, réglementaires) ;
- ✓ L'examen de la politique de la Responsabilité sociale d'entreprise ;
- ✓ L'examen de la mise en application du "Règlement MAR", applicable depuis le 3 Juillet 2016 et transposé dans le règlement général de l'AMF, et notamment la mise à jour de la liste des initiés permanents ou occasionnels ainsi que la publication sur le site Web de la Société des informations permanentes relatives aux résultats annuels et semestriels, en conformité des dispositions de l'Article 17.1 du "Règlement MAR", sans oublier la liste des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de la Société ainsi que la liste des personnes qui leur sont étroitement liées afin de déclarer l'ensemble de leur transaction sur titres, faisant notamment interdiction aux Dirigeants de Société inscrite au Marché Libre d'intervenir sur leur titres pendant 30 jours calendaires avant la publication du rapport financier.

Une réunion de coordination a donc lieu tous les 8 jours, votre Serviteur, les responsables de Production, pour en faire la synthèse au travers d'un rapport, et indiquer si l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en œuvre sont satisfaisantes et répondent aux nouvelles contraintes d'une économie en perpétuelle évolution.

Ce comité examine donc toutes les semaines la qualité du processus d'évaluation mis en place par des sondages réalisés ponctuellement et analyse donc la pertinence des informations et déclarations communiquées dans le cadre de l'établissement de ce rapport mensuel.

Pour toutes les autres opérations de gestion courante, les personnes visées ci-dessus travaillent en étroite collaboration avec le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société, et avec le Commissaire aux Comptes de la Société.

#### **2.5. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière permanente des actionnaires :**

Votre Direction est chargée de l'élaboration et du contrôle de cette information, avec l'assistance et la collaboration de **Maître Francis ARMAND**, l'Avocat de la Société, du Commissaire aux Comptes, et du **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable.

Les procédures mises en œuvre dans notre Société concourant à l'établissement de l'information financière et comptable font l'objet de mises à jour annuelles.

Elles visent à contribuer au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière.



Elles portent notamment sur le "reporting financier", sur le budget et le contrôle de gestion, sur les investissements, sur le suivi des engagements financiers et enfin, sur les éventuelles cautions, avals et autres garanties.

## **2.6. Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) :**

Notre Société a toujours poursuivi, depuis sa création, une politique de vigilance dans la conduite de ses affaires tout en maintenant un accompagnement social et professionnel de ses salariés.

Enfin, la politique de rémunération vise à respecter un multiple proche de 5 entre la rémunération la plus faible et celle la plus élevée, pour un temps plein.

## **2.7. Dispositifs de gestion des risques :**

Votre Direction rappelle que le risque est défini par "la possibilité qu'un évènement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou encore sa réputation", et que cette gestion est l'affaire de tous les acteurs de la Société.

Votre Direction précise que les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Créer, préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- Sécuriser la prise de décisions afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Dans le cadre de la Pandémie de COVID-19, votre Direction a mis en œuvre un certain nombre de règles édictées au préalable pour les risques environnementaux et adaptés aux risques épidémiologiques, car ce risque n'avait pas été jusqu'alors envisagé comme possible ni vraisemblable.

**Ces règles seront réactivées, si d'aventure la pandémie nécessitait de nouvelles restrictions sanitaires.**

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent aux propositions ci-dessus formulées. Nous espérons qu'elles auront votre approbation, et que vous voudrez bien accorder quitus à vos Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utiles de nous poser.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**